

RELYON VIRKON

Version 5.0 Date de révision: 27.06.2022 Numéro de la FDS: 203000008670 Date de dernière parution: 20.01.2022
Pays / Langue: FR / FR

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : RELYON VIRKON
Code du produit : 00000000057768022
UFI : T6M6-00A8-V00M-133W

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Désinfectants

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : LANXESS Deutschland GmbH
Production, Technology,
Safety & Environment
51369 Leverkusen, Germany
Service responsable : +49 221 8885 2288
infosds@lanxess.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Pour une urgence multilingue 24/7, veuillez appeler CHEMTREC EMEA : +44 20 3885 0382 et mentionner CCN 1001748.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)


Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3 H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

RELYON VIRKON

Version 5.0 Date de révision: 27.06.2022 Numéro de la FDS: 203000008670 Date de dernière parution: 20.01.2022
Pays / Langue: FR / FR

Pictogrammes de danger	:	
Mention d'avertissement	:	Danger
Mentions de danger	:	H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	:	Prévention: P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. Intervention: P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Élimination: P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

pentapotassium bis(peroxymonosulphate) bis(sulphate)
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium
potassium hydrogensulphate

Étiquetage supplémentaire

EUH208 Contient dipotassium peroxodisulphate, dipentène. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RELYON VIRKON

Version 5.0 Date de révision: 27.06.2022 Numéro de la FDS: 203000008670 Date de dernière parution: 20.01.2022
Pays / Langue: FR / FR

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
pentapotassium bis(peroxymonosulphate) bis(sulphate)	70693-62-8 274-778-7 01-2119485567-22	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 500 mg/kg	>= 30 - < 50
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium	68411-30-3 270-115-0 01-2119489428-22	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 1.080 mg/kg	>= 10 - < 20
acide malique	6915-15-7 230-022-8 01-2119906954-31	Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 10
acide sulfamidique	5329-14-6 226-218-8 016-026-00-0 01-2119488633-28	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 3; H412	>= 2,5 - < 10
potassium hydrogensulphate	7646-93-7	Skin Corr. 1B; H314	>= 1 - < 3

RELYON VIRKON

Version 5.0 Date de révision: 27.06.2022 Numéro de la FDS: 203000008670 Date de dernière parution: 20.01.2022
Pays / Langue: FR / FR

	231-594-1 016-056-00-4	Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 (Système res- piratoire)	
toluènesulfonate de sodium	12068-03-0 235-088-1	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 10
dipotassium peroxodisulphate	7727-21-1 231-781-8 016-061-00-1 01-2119495676-19	Ox. Sol. 3; H272 Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335 (Système res- piratoire) Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 700 mg/kg	>= 0,1 - < 1
dipentène	138-86-3 205-341-0 601-029-00-7 01-2120766421-57	Flam. Liq. 3; H226 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	>= 0,1 - < 0,25

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Protection pour les secou- : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque indi-

RELYON VIRKON

Version 5.0 Date de révision: 27.06.2022 Numéro de la FDS: 203000008670 Date de dernière parution: 20.01.2022
Pays / Langue: FR / FR

ristes	:	viduel ou en l'absence de formation appropriée.
En cas d'inhalation	:	En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau	:	Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
En cas de contact avec les yeux	:	Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital. Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
En cas d'ingestion	:	Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques	:	Provoque une irritation cutanée. Provoque de graves lésions des yeux.
---------	---	--

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	:	Traiter de façon symptomatique.
------------	---	---------------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	En cas d'incendie, utiliser de l'eau vaporisée (brouillard), de la mousse ou de la poudre chimique sèche.
Moyens d'extinction inappropriés	:	Dioxyde de carbone (CO ₂) Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Produits de combustion dangereux	:	Oxydes de soufre

RELYON VIRKON

Version 5.0 Date de révision: 27.06.2022 Numéro de la FDS: 203000008670 Date de dernière parution: 20.01.2022
Pays / Langue: FR / FR

gereux Oxydes de métaux
Dioxyde de carbone (CO₂)
Monoxyde de carbone
Oxydes d'azote (NO_x)
Composés halogénés

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Éviter la formation de poussière.
Éviter l'inhalation de la poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou d'ammoniaque.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Protéger de l'humidité.

RELYON VIRKON

Version 5.0 Date de révision: 27.06.2022 Numéro de la FDS: 203000008670 Date de dernière parution: 20.01.2022
Pays / Langue: FR / FR

Éviter la formation de particules respirables.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation de poussière. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Protéger de l'humidité. les matières combustibles Des bases fortes

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Précautions pour le stockage en commun : Tenir à l'écart des bases.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Conserver dans un endroit sec.
Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

|| Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du

RELYON VIRKON

Version 5.0 Date de révision: 27.06.2022 Numéro de la FDS: 203000008670 Date de dernière parution: 20.01.2022
Pays / Langue: FR / FR

technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : Caoutchouc butyle - IIR

Temps d'utilisation : < 60 min

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique. Changer immédiatement les gants de protection souillés par le produit et les faire détruire selon le protocole en vigueur.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.

Tenue de protection étanche à la poussière
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Filtre de type : Type de Filtre recommandé:

Filtre ABEK-P2

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : poudre

État physique : solide

Couleur : rose

Odeur : plaisante, douce

Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible

RELYON VIRKON

Version 5.0 Date de révision: 27.06.2022 Numéro de la FDS: 203000008670 Date de dernière parution: 20.01.2022
Pays / Langue: FR / FR

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible

Point d'éclair : Donnée non disponible

Température de décomposition : > 50 °C

pH : 2,35 - 2,65
Concentration: 1 %

Viscosité
Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : 65 g/l

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 1,07 gcm³ (20 °C)

9.2 Autres informations

Explosifs : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Dans un test selon la Directive 67/548/CEE (méthode A17, propriétés comburantes) le produit s'est avéré ne pas être comburant.

Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, A.17

Matières solides inflammables
Indice de combustion : Donnée non disponible

Auto-inflammation : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Miscibilité avec l'eau : Donnée non disponible

RELYON VIRKON

Version 5.0 Date de révision: 27.06.2022 Numéro de la FDS: 203000008670 Date de dernière parution: 20.01.2022
Pays / Langue: FR / FR

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Exposition à l'humidité.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Incompatible avec les acides.
Des bases fortes
les matières combustibles
Composés halogénés
Oxydants
laiton
Cuivre
Cyanures
Sel métallique.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : L'oxygène
Chlore
Oxydes de soufre
Hypochlorites

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 4.123 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

RELYON VIRKON

Version 5.0 Date de révision: 27.06.2022 Numéro de la FDS: 203000008670 Date de dernière parution: 20.01.2022
Pays / Langue: FR / FR

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 3,7 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
Remarques: Les mesures de la taille des particules du produit indiquent qu'il n'est pas respirable et donc non biodisponible par voie d'inhalation.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Remarques: Extrapolation selon le numéro 440/2008 du règlement (l'EC)

Composants:

pentapotassium bis(peroxymonosulphate) bis(sulphate):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 500 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 423

Estimation de la toxicité aiguë: 500 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat, mâle): > 5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
Remarques: Concentration maximale réalisable.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Remarques: Extrapolation selon le numéro 440/2008 du règlement (l'EC)

acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 1.080 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
BPL: non

Estimation de la toxicité aiguë: 1.080 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
BPL: oui
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau
Remarques: Le dosage n'a causé aucune mortalité

RELYON VIRKON

Version 5.0 Date de révision: 27.06.2022 Numéro de la FDS: 203000008670 Date de dernière parution: 20.01.2022
Pays / Langue: FR / FR

acide malique:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 3.500 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
BPL: non
- Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat, mâle et femelle): > 1,306 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Remarques: Concentration maximale réalisable.

- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, femelle): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
BPL: non

acide sulfamidique:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 2.140 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
BPL: oui
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
BPL: oui
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

potassium hydrogensulphate:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2.340 mg/kg

toluènesulfonate de sodium:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 6.500 mg/kg
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

dipotassium peroxodisulphate:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 700 mg/kg
Estimation de la toxicité aiguë: 700 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul
- Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat): > 2,95 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Remarques: Concentration maximale réalisable.
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 10.000 mg/kg

RELYON VIRKON

Version 5.0 Date de révision: 27.06.2022 Numéro de la FDS: 203000008670 Date de dernière parution: 20.01.2022
Pays / Langue: FR / FR

née

dipentène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 5.300 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Produit:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Irritant pour la peau.

Composants:

pentapotassium bis(peroxymonosulphate) bis(sulphate):

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Provoque des brûlures.

acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Irritant pour la peau.
BPL : non

acide malique:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

acide sulfamidique:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Irritant pour la peau.

potassium hydrogensulphate:

Evaluation : Provoque des brûlures.

toluènesulfonate de sodium:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritant pour la peau.

RELYON VIRKON

Version 5.0 Date de révision: 27.06.2022 Numéro de la FDS: 203000008670 Date de dernière parution: 20.01.2022
Pays / Langue: FR / FR

dipotassium peroxodisulphate:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Irritant pour la peau.

dipentène:

Evaluation : Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Composants:

pentapotassium bis(peroxymonosulphate) bis(sulphate):

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Effets irréversibles sur les yeux
BPL : oui

acide malique:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Irritant pour les yeux.

acide sulfamidique:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Irritant pour les yeux.

toluènesulfonate de sodium:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritant pour les yeux.

dipotassium peroxodisulphate:

Résultat : Irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

RELYON VIRKON

Version 5.0 Date de révision: 27.06.2022 Numéro de la FDS: 203000008670 Date de dernière parution: 20.01.2022
Pays / Langue: FR / FR

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Voies d'exposition : Inhalation
Espèce : Mammifère - espèces non précisées
Méthode : Avis d'expert
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation respiratoire.

Composants:

pentapotassium bis(peroxymonosulphate) bis(sulphate):

Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium:

Type de Test : Test de Maximalisation
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
BPL : oui

acide malique:

Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
BPL : oui

acide sulfamidique:

Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

toluènesulfonate de sodium:

Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

RELYON VIRKON

Version 5.0 Date de révision: 27.06.2022 Numéro de la FDS: 203000008670 Date de dernière parution: 20.01.2022
Pays / Langue: FR / FR

dipotassium peroxodisulphate:

Voies d'exposition : Inhalation
Espèce : Mammifère - espèces non précisées
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Souris
Méthode : OCDE ligne directrice 429
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

dipentène:

Type de Test : Test de Maximalisation
Voies d'exposition : Dermale
Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Espèce : Souris
Résultat : A un effet sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

pentapotassium bis(peroxymonosulphate) bis(sulphate):

Génotoxicité in vitro : Système d'essais: Mammifère-Animal
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: positif
BPL: oui

Système d'essais: Bactérie
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
BPL: oui

Système d'essais: Mammifère-Humain
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: positif
BPL: oui

Génotoxicité in vivo : Espèce: Mammifère-Animal
Voie d'application: Oral(e)
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

RELYON VIRKON

Version 5.0 Date de révision: 27.06.2022 Numéro de la FDS: 203000008670 Date de dernière parution: 20.01.2022
Pays / Langue: FR / FR

acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
BPL: oui

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Activation du métabolisme: sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif
BPL: oui

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Activation du métabolisme: avec activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: positif
BPL: oui

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif
BPL: oui

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Analyse cytogénétique
Espèce: Souris (mâle)
Type de cellule: Moelle osseuse
Voie d'application: Oral(e)
Résultat: négatif
BPL: non

Type de Test: essai de létalité dominante
Espèce: Souris (mâle)
Voie d'application: Oral(e)
Résultat: négatif
BPL: non

acide malique:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Les épreuves toxicologiques standard ont montré que ce produit n'était pas mutagène.

RELYON VIRKON

Version 5.0 Date de révision: 27.06.2022 Numéro de la FDS: 203000008670 Date de dernière parution: 20.01.2022
Pays / Langue: FR / FR

acide sulfamidique:

Génotoxicité in vitro : Système d'essais: Mammifère-Humain
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 487
Résultat: négatif
BPL: oui

Système d'essais: Mammifère-Animal
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

Système d'essais: Bactérie
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

toluènesulfonate de sodium:

Génotoxicité in vitro : Remarques: PAS d'effet mutagène.

dipotassium peroxodisulphate:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Les épreuves toxicologiques standard ont montré que ce produit n'était pas mutagène.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

pentapotassium bis(peroxymonosulphate) bis(sulphate):

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Aucune des doses évaluées n'a produit d'effet tératogène ou fœtotoxique.

acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude sur trois générations
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0 - 14 - 70 milligramme par kilogramme
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 350 Poids corporel mg / kg
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 350 Poids corporel mg / kg
Toxicité générale sur la génération F2: NOAEL: 350 Poids

RELYON VIRKON

Version 5.0 Date de révision: 27.06.2022 Numéro de la FDS: 203000008670 Date de dernière parution: 20.01.2022
Pays / Langue: FR / FR

corporel mg / kg
Fertilité: NOAEL: 350 Poids corporel mg / kg
Résultat: L'expérimentation sur des animaux n'a démontré aucun effet sur la fertilité.
BPL: non
Remarques: Résultats d'essais effectués sur un produit analogue

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 300 Poids corporel mg / kg
Tératogénicité: NOAEL: 300 Poids corporel mg / kg
Résultat: Aucune incidence tératogène.
BPL: non
Remarques: Résultats d'essais effectués sur un produit analogue

acide malique:

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

potassium hydrogensulphate:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

dipotassium peroxodisulphate:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité à dose répétée

Composants:

pentapotassium bis(peroxymonosulphate) bis(sulphate):

Espèce : Rat, mâle et femelle
LOAEL : > 1.000 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 28 jr
Nombre d'expositions : 7 jours / semaine
Méthode : OCDE ligne directrice 407
Remarques : Toxicité subaiguë

Espèce : Rat, mâle et femelle

RELYON VIRKON

Version 5.0 Date de révision: 27.06.2022 Numéro de la FDS: 203000008670 Date de dernière parution: 20.01.2022
Pays / Langue: FR / FR

LOAEL : 600 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 90 jr
Nombre d'expositions : 7 jours / semaine
Méthode : OCDE ligne directrice 408
Remarques : Toxicité subchronique

acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium:

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 85 mg/kg
LOAEL : 145 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 36 w
Nombre d'expositions : quotidien
BPL : non
Remarques : Toxicité subchronique

acide malique:

Remarques : Aucun effet important ou danger critique connu.

toluènesulfonate de sodium:

Espèce : Rat
NOAEL : 114 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 91 jr
Méthode : OCDE ligne directrice 408
Remarques : Toxicité subchronique

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

RELYON VIRKON

Version 5.0 Date de révision: 27.06.2022 Numéro de la FDS: 203000008670 Date de dernière parution: 20.01.2022
Pays / Langue: FR / FR

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Salmo salar (Saumon atlantique)): 24,6 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, C.1
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 6,5 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Remarques: Eau douce
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOEC (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 6,25 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Eau douce

Composants:

pentapotassium bis(peroxymonosulphate) bis(sulphate):

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 53 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
BPL: oui
Remarques: Eau douce
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 3,5 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui
Remarques: Eau douce
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): > 1 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui
Remarques: Eau douce
- NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): 0,5 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui
Remarques: Eau douce

acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium:

RELYON VIRKON

Version 5.0 Date de révision: 27.06.2022 Numéro de la FDS: 203000008670 Date de dernière parution: 20.01.2022
Pays / Langue: FR / FR

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 2,88 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Contrôle analytique: oui
Méthode: OCDE ligne directrice 203
BPL: non
Remarques: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2,9 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Contrôle analytique: oui
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui
Remarques: Eau douce

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 235 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Contrôle analytique: non
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: non
Remarques: Eau douce

EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 13,1 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Contrôle analytique: non
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: non
Remarques: Eau douce

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,23 mg/l
Durée d'exposition: 72 jr
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Contrôle analytique: oui
Méthode: OCDE Ligne directrice 210
BPL: non
Remarques: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 1,18 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Contrôle analytique: oui
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
BPL: non
Remarques: Eau douce

acide malique:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
BPL: oui

RELYON VIRKON

Version 5.0 Date de révision: 27.06.2022 Numéro de la FDS: 203000008670 Date de dernière parution: 20.01.2022
Pays / Langue: FR / FR

Remarques: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 240 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui
Remarques: Eau douce

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Algues): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui
Remarques: Eau douce

NOEC (Algues): 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui
Remarques: Eau douce

acide sulfamidique:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 70,3 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
BPL: non
Remarques: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 71,6 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui
Remarques: Eau douce

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 48 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui
Remarques: Eau douce

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 18 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui
Remarques: Eau douce

Toxicité pour les microorganismes : CE50 : > 200 mg/l
Point final: Inhibition de la respiration
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

RELYON VIRKON

Version 5.0 Date de révision: 27.06.2022 Numéro de la FDS: 203000008670 Date de dernière parution: 20.01.2022
Pays / Langue: FR / FR

BPL: oui
Remarques: Eau douce

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: ≥ 60 mg/l
Durée d'exposition: 34 jr
Espèce: Danio rerio (poisson zèbre)
Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 19 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

toluènesulfonate de sodium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 490 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 318 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Remarques: Eau douce

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 245 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Eau douce

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 18 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Remarques: Eau douce

dipotassium peroxodisulphate:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 76,3 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 120 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): 83,7 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

dipentène:

RELYON VIRKON

Version 5.0 Date de révision: 27.06.2022 Numéro de la FDS: 203000008670 Date de dernière parution: 20.01.2022
Pays / Langue: FR / FR

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0,702 mg/l Durée d'exposition: 96 h Remarques: Eau douce
		CL50 (Oryzias latipes (médaka)): 1,1 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,7 mg/l Durée d'exposition: 48 h Remarques: Eau douce
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 1,6 mg/l Durée d'exposition: 72 h
		CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 1,81 mg/l Durée d'exposition: 96 h
		NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 1,6 mg/l Durée d'exposition: 72 h
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	:	1
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0,27 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	:	1

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

pentapotassium bis(peroxymonosulphate) bis(sulphate):

Biodégradabilité : Résultat: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 83 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B
BPL: oui

acide malique:

RELYON VIRKON

Version 5.0 Date de révision: 27.06.2022 Numéro de la FDS: 203000008670 Date de dernière parution: 20.01.2022
Pays / Langue: FR / FR

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 67,5 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B
BPL: oui

acide sulfamidique:

Biodégradabilité : Résultat: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

toluènesulfonate de sodium:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 0 - 2 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

dipotassium peroxodisulphate:

Biodégradabilité : Résultat: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

dipentène:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

pentapotassium bis(peroxymonosulphate) bis(sulphate):

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: < 0,3
Méthode: OCDE Ligne directrice 117

acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,4 (23 °C)
Méthode: OCDE Ligne directrice 123

acide malique:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -1,26

acide sulfamidique:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -4,34

dipentène:

RELYON VIRKON

Version 5.0 Date de révision: 27.06.2022 Numéro de la FDS: 203000008670 Date de dernière parution: 20.01.2022
Pays / Langue: FR / FR

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 4,57

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Toxique pour les organismes aquatiques.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

RELYON VIRKON

Version 5.0 Date de révision: 27.06.2022 Numéro de la FDS: 203000008670 Date de dernière parution: 20.01.2022
Pays / Langue: FR / FR

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques sur les dangers et la manipulation. : Non dangereux pour le transport
Craint l'humidité.
Tenir à l'écart des denrées alimentaires

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

Convention Internationale sur les Armes Chimiques (CWC) Inventaire des Produits Chimiques Toxiques et des Précurseurs : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (CE) n° 111/2005 du Conseil fixant les règles pour la surveillance du commerce des précurseurs de : N'est pas interdite ni/ou contrôlée

RELYON VIRKON

Version 5.0 Date de révision: 27.06.2022 Numéro de la FDS: 203000008670 Date de dernière parution: 20.01.2022
Pays / Langue: FR / FR

drogues entre la Communauté et les pays tiers

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.
Non applicable

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 78, 65

Suivi individuel renforcé (Code du travail - Art. R4624-23) : Le produit n'a pas de propriétés CMR

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : non déterminé

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

non applicable

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H226 : Liquide et vapeurs inflammables.
H272 : Peut aggraver un incendie; comburant.
H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H334 : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

RELYON VIRKON

Version 5.0 Date de révision: 27.06.2022 Numéro de la FDS: 203000008670 Date de dernière parution: 20.01.2022
Pays / Langue: FR / FR

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Flam. Liq.	: Liquides inflammables
Ox. Sol.	: Matières solides comburantes
Resp. Sens.	: Sensibilisation respiratoire
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECS - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

RELYON VIRKON

Version 5.0 Date de révision: 27.06.2022 Numéro de la FDS: 203000008670 Date de dernière parution: 20.01.2022
Pays / Langue: FR / FR

Classification du mélange:

Skin Irrit. 2	H315
Eye Dam. 1	H318
Aquatic Chronic 3	H412

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations de cette fiche de données de sécurité sont basées sur notre expérience et nos connaissances actuelles, et ne sont destinées qu'à décrire les exigences de sécurité liées au produit. Ces informations sont fournies pour que le produit soit manipulé, utilisé, traité, stocké, transporté, éliminé et libéré sans danger ; il ne s'agit pas de directives concernant sa transformation ni d'une garantie ou d'une spécification de qualité. Les informations ne concernent que le matériau spécifiquement désigné et ne sont pas applicables à l'utilisation de ce matériau avec un autre matériau ou lors d'un quelconque processus, sauf si le document en fait état. Il incombe au destinataire du produit de veiller à ce que soient respectés tous les droits de propriété et toute réglementation et législation applicables.